

M. BOULANGER: Il est toujours bien certain que M. Bérubé a reçu une réponse rédigée en anglais. Il demandait la raison pour laquelle on lui avait préféré l'autre candidat et la seule raison qu'on lui donne, en anglais, est: "You have been found unsuitable."

Imaginez-vous l'effroi de ce pauvre homme de se faire traiter de "unsuitable." Il se demande qu'est-ce que cela veut bien dire. Il se demande quelle menace ce mot-là peut bien contenir. Est-ce que cela veut dire qu'il a déjà battu sa femme, qu'il a commis un crime, qu'il a pillé les troncés des pauvres à l'église? Du coup, sa réputation en souffre. Imaginez-vous! tout le monde dans la paroisse de Saint-Valier se demande pourquoi le département des Postes traite M. Bérubé de "unsuitable."

L'hon. M. SAUVE: Quel est le nom de cet officier?

M. BOULANGER: Je ne pourrais pas dire, je crois que c'est M. Coolican.

M. GAGNON: Pourquoi a-t-il publié sa lettre?

M. BOULANGER: Il a cherché chez ses voisins, je suppose, à trouver la signification de ce mot. Il voulait savoir de quoi on l'accusait.

J'aimerais que le ministre nous dise bien franchement pour quelle raison il a nommé M. Bélanger et pourquoi et comment M. Bérubé est "unsuitable."

L'hon. M. SAUVE: L'honorable député de Bellechasse me surprend. Je ne me rappelle pas d'avoir été mis au courant de cette correspondance échangée entre un officier de mon département et M. Bérubé. Je vais prendre les renseignements nécessaires...

M. BOULANGER: Sa demande de renseignements était adressée au ministre lui-même, et je crois que c'est un monsieur Coolican qui lui a répondu.

L'hon. M. LAPOINTE: Le ministre est bien occupé.

L'hon. M. SAUVE: Je suis assez occupé pour accomplir mon devoir et l'honorable député de Québec-Est devrait cesser de me traiter de cette façon.

L'hon. M. LAPOINTE: Je dis la vérité, le ministre est très occupé.

L'hon. M. SAUVE: Je sais très bien ce que l'honorable député entend par ces paroles. Je ne crois pas mériter pareil traitement.

L'hon. M. MARCIL (texte): Monsieur le président, j'ai vu bien des changements de ré-

gime dans cette Chambre et j'en suis venu à la conclusion que, plus il y a de changements, plus les choses sont au même point.

Le parti libéral a été condamné bien sévèrement autrefois, à cause des nombreuses destitutions faites par le département des Postes. Je suis heureux de constater que le régime actuel suit absolument les mêmes traces que le parti libéral, qui l'a précédé.

M. CASGRAIN: Dans une plus grande proportion.

L'hon. M. MARCIL: Evidemment le pays s'est développé, il y a plus de bureaux de poste et les destitutions sont plus nombreuses.

Les jeunes députés de cette Chambre, qui ne possèdent pas encore l'expérience qu'ils acquièrent s'ils passent trente-cinq ans ici, constateront plus tard que c'est un jeu dangereux que d'entreprendre de changer les maîtres de poste et d'essayer à plaire à tout le monde. C'est une grave erreur: erreur pour le département d'abord, qui autorise ces destitutions malgré qu'il soit obligé de le faire en vertu des textes de loi, mais c'est surtout une erreur de la part du député ou de celui qui représente son parti dans son comté...

L'hon. M. LAPOINTE: Très bien! très bien!

L'hon. M. MARCIL: ...tel que la chose s'est pratiquée dans le passé. Malheureusement, dans notre partie de la province de Québec, le service postal a été considéré, à très peu d'exceptions près, comme un service de patronage.

Dans mon comté, il y a une centaine de bureaux de poste et cinquante au moins sont changés de mains. Quel en est le désavantage? C'est que l'homme qui a été mis dehors se réveille et devient un adversaire invétéré du régime qui l'a mis dehors, ainsi que tous ses parents. Et comme il y avait une demi-douzaine d'aspirants à ce poste et qu'un seul a été nommé, les autres sont tous des mécontents.

M. POULIOT: Très bien!

L'hon. M. MARCIL: Par une coïncidence extraordinaire,—je ne veux pas faire injure à qui que ce soit,—à peu près dans chaque cas où une nomination temporaire a été faite par le département, l'inspecteur postal a donné un "rating" qui était celui choisi en premier lieu par le département; c'est probablement une coïncidence, mais les nominations du département ont été ratifiées par l'inspecteur des postes.

La Commission du service civil, que j'ai contribué à établir, en ce Parlement, puisque